



## Description de travail

### Membres du conseil d'administration de la CISD

Le conseil d'administration est l'organe directeur de la Coalition. Il administre les affaires de la Coalition et a le pouvoir de passer des contrats, en conformité avec les objectifs formulés dans la constitution de la Coalition. Le conseil d'administration dirige les affaires et les finances de la Coalition en tenant compte des recommandations faites par le comité exécutif et les membres.

Sur des questions précises, le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs aux comités établis, aux membres du bureau exécutif de la Coalition.

### Responsabilités

1. Agir dans le meilleur intérêt de l'organisation;
2. Gouverner, non pas gérer, l'organisation;
3. Contribuer à la formulation des orientations stratégiques de l'organisation;
4. Veiller à ce que l'organisation dispose des ressources nécessaires, y compris des ressources financières;
5. Établir des liens avec les membres et la communauté en général; promouvoir la CISD auprès de la communauté en général;
6. Participer aux comités du conseil d'administration;
7. Définir les politiques;
8. Respecter le règlement ainsi que les diverses politiques et procédures de l'organisation;
9. Surveiller les finances et la mise en oeuvre des programmes;
10. Adopter des politiques et les procédures de gestion clés;
11. Veiller à l'élaboration d'un plan à long terme pour l'organisation;
12. Participer aux réunions et activités du conseil d'administration et des comités à moins d'en être empêché par des circonstances exceptionnelles;
13. Approuver les mandats de tous les comités permanents et spéciaux du conseil d'administration;
14. Engager le directeur général ou la directrice générale et mettre fin à son contrat; effectuer l'examen de rendement du directeur général ou de la directrice générale;
15. Déléguer comme il se doit au directeur général ou à la directrice générale;
16. Élire les membres du comité exécutif et à intervalles réguliers, revoir leur rendement;
17. Se présenter bien préparé et informé aux réunions du conseil d'administration;
18. Participer aux discussions et à la prise de décision du conseil d'administration;
19. Tenir le directeur général ou la directrice générale informé des questions intéressant les membres et la communauté;
20. Siéger pour la durée de son mandat.

## **Réunions**

Le conseil d'administration a principalement une réunion virtuelle tous les deux ou trois mois, par Zoom ou une autre plateforme en ligne. Advenant le cas où un membre du conseil d'administration ne peut participer à deux réunions consécutives, le président ou la présidente communiquera avec le membre en question afin d'évaluer sa capacité de siéger au conseil d'administration. La discussion portera entre autres sur l'étude des moyens permettant de surmonter les obstacles qui font entrave à sa participation et sur la possibilité de présenter sa démission si les obstacles ne peuvent être surmontés.

## **Qualités requises**

- Bonne connaissance de la CISD, notamment de sa mission et de sa structure;
- Connaissance des questions liées au VIH/sida et au développement international et volonté de continuer à se tenir informé;
- Capacité de consacrer cinq (5) jours ouvrables par année aux travaux du conseil;
- Très bonne aptitude à communiquer;
- Capacité de travailler en équipe;
- Connaissances et aptitudes dans les domaines des finances, de la programmation, des ressources humaines, de la levée de fonds, des relations publiques ou des questions d'ordre juridique.

## **Exclusions**

- Les membres du personnel et les parents du directeur général ou de la directrice générale ne peuvent siéger au conseil d'administration de la CISD.

## **Atouts**

- Avoir déjà siégé au conseil d'administration d'un organisme sans but lucratif;
- Capacité de communiquer en anglais et en français;
- Sens de l'humour et patience.